

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 30 juin 2016
Rapporteur :
Madame Ariane FAYE**

N° 53

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 07/07/2016
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/07/2016
(accusé de réception du 06/07/2016)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Service animation du patrimoine
Tarifs 2016-2017**

Adoption des tarifs 2016-2017 du service animation du patrimoine, identiques à l'année 2015-2016.

Il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les tarifs du service animation du patrimoine pour maximiser la participation des enseignants et des scolaires aux activités proposées par la Maison du patrimoine. Il est à noter que les tarifs avaient été augmentés à la rentrée 2012 de 6% en raison de la refonte totale des outils pédagogiques.

Tarifs groupes et scolaires – visites du patrimoine

		2015-2016	2016-2017
Visite de la ville Groupes et scolaires	Comités de jumelage de Quimper	gratuité	gratuité
Visite de la ville ou Atelier du patrimoine	Centres de loisirs de Quimper Communauté	gratuité	gratuité
Visite groupes et scolaires	Quimper Communauté	50 €	50 €
Visite sensorielle	Quimper Communauté	65€	65€
Visite groupes et scolaires	Hors Quimper Communauté	65 €	65 €
Visite sensorielle	Hors Quimper Communauté	80 €	80 €
Forfait 3 visites	Quimper Communauté	100 €	100 €
- avec visite sensorielle	Quimper Communauté	115 €	115 €
Forfait 3 visites	Hors Quimper Communauté	130 €	130 €
- avec visite sensorielle	Hors Quimper Communauté	145 €	145 €
Visites couplées		50 €	50 €
Visites groupe sur mesure	Quimper Communauté	75 €	75 €
Visites groupe sur mesure	Hors Quimper Communauté	85 €	85 €

Autres prestations

		2015-2016	2016-2017
Ateliers du patrimoine pour enfant – tarif individuel (proposés hors dispositif « Atout Sport »)		4 €	4 €

L'ensemble des tarifs détaillés ci-dessus sera valable du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter les tarifs du service animation du patrimoine pour l'année 2016-2017, tel que spécifié ci-dessus.